FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

21 quater rue de Ruffigny

86240 ITEUIL

Réunion du 6 mars 2021

Commission de surveillance des opérations électorales

Présents :
Jean Patrick ROUSSET, Président Fédéral,
Yannick MEUNIER, Directeur Général,
Commission de surveillance des opérations électorales :
Mylène BUISINE, Présidente,
Béatrice BACKERT, membre,
André PONS, membre
Dominique TOLLAY, membre

Début de la réunion à 10h

Le Président informe les membres de la réunion que celle-ci sera enregistrée sauf pendant les délibérations de la Commission.

L'objet de la réunion est de préciser ce qui est attendu de la Commission.

La Commission de surveillance des opérations électorales est mise en place par le Comité Directeur Fédéral avant réception des candidatures aux différentes fonctions.

Le nombre de membres de la Commission est de 5 membres minimum selon les statuts fédéraux (article 13.1).
Compte tenu du désistement de Mlle Justine GIRARD, du fait de sa candidature à l'élection pour la désignation d'une instance dirigeante d'un organe déconcentré de la Fédération, il n'y a plus que 4 membres dans la Commission.
Le Président demande donc à la Commission de se prononcer sur le fait de savoir si elle peut malgré tout délibérer alors qu'il y a plus que 4 membres au lieu de 5.

Le Président Fédéral poursuit en indiquant qu'au même article 13.1, il est indiqué « *Les membres de la commission sont tenus à une obligation de discrétion absolue sur les informations dont ils sont amenés à avoir connaissance pendant ses réunions ou les opérations de vote. Ils sont en outre tenus de s'abstenir de toute déclaration publique* ».
Il fait remarquer que le Like d'un des membres de la Commission sur la page Facebook de la seule liste candidate pourrait être considéré comme une déclaration publique. Il rappelle donc, pour éviter

tout problème, les membres de la Commission à un strict devoir de réserves. Le membre en question demande s'il doit « déliker ».

Le Président Fédéral rappelle que l'objet de la réunion n'est pas de dicter sa conduite à la Commission. Il veut seulement soulever les points qui pourraient poser un problème pour qu'on ne lui reproche pas, par la suite de ne l'avoir pas fait.

Le Président poursuit en indiquant que les candidatures sont maintenant connues.
Concernant l'élection au Comité Directeur Fédéral, il demande à André PONS de confirmer qu'il est bien licencié au club de Compiègne, dont le Président Laurent FERLAY est candidat à l'élection au Comité Directeur Fédéral.
Il demande également à Béatrice BACKERT de confirmer qu'elle est bien licenciée au club d'Illkirch-Graffenstaden, dont le Président Gérard KUSTER est candidat à l'élection au Comité Directeur Fédéral.
Les deux membres concernés confirment cet état de fait.

Le Président ne prend pas position sur le fait que cela pourrait être considéré comme un conflit d'intérêt. Mais il se pourrait que certains considèrent qu'il y a un conflit d'intérêt et contestent alors l'avis de la Commission. Il demande donc à la Commission de statuer sur le point de savoir si cela lui pose un problème pour délibérer.

Le Président poursuit en indiquant que l'Assemblée Générale Elective du 10 et 11 avril est prévue à priori en présentiel au Novotel de Toulouse.
Nous savons que d'ici là, la situation est susceptible d'évoluer mais nous ne savons pas dans quel sens.
Par ailleurs, le Directeur a eu l'information que la capacité d'accueil de l'établissement avait fortement diminué par suite des mesures sanitaires imposées.
Le Président se pose la question de savoir comment faire pour sélectionner les participants à ce congrès électif.
Ce point est mis à l'ordre du jour de la réunion du Comité Directeur Fédéral de ce weekend.
Il pose la question de savoir si nous devons organiser cette Assemblée Générale en visio en sachant qu'une des missions de la Commission est de contrôler les opérations électorales. On transférerait alors la responsabilité du contrôle des votes à bulletins secrets à un organisme extérieur que l'on rémunère.
Quelques pistes sont abordées dont des votes par correspondance comme cela se faisait il y a quelques années à la Fédération.
Le Président demande à la Commission de donner son avis sur les modalités d'organisation.

Le Président aborde ensuite l'avis sur la recevabilité des candidatures aux élections du Comité Directeur.

Il indique qu'il n'y a qu'une liste, un projet sportif, 12 femmes et 8 hommes dont un médecin. Ceci correspond aux statuts et RI. (liste des candidats et projet sportif en annexe 1).

Le Président poursuit en précisant que le règlement intérieur à l'article R 13 indique « *Conformément aux textes législatifs et réglementaires, la Commission de surveillance des opérations électorales se prononce sur la recevabilité des candidatures à l'élection du Comité Directeur en premier et dernier ressort* »
C'est donc bien à la Commission que revient la responsabilité de déclarer recevable ou non recevable les candidatures reçues. L'avis de la Commission s'impose à tous, y compris au Président Fédéral.
Cependant il y a des voies de recours dont la première étape est la saisine de la conférence des conciliateurs du CNOSF.

Le Président lit dans son entier l'article 13.2 des statuts traitant de la compétence de la Commission et l'article 13.3 traitant des modalités de saisine.

Le Président rappelle ensuite quelques éléments encadrant les conditions pour se porter candidat à l'élection.
Article R2.2. 1 *Renouvellement de l'affiliation*
Le renouvellement de l'affiliation doit se faire avant la date limite du 30 septembre de chaque année.

Article R4 : *La licence fédérale est valable du 1er septembre au 31 août de l'année fédérale, avec une tolérance jusqu'au 30 septembre pour les pratiquants et les cadres techniques dans l'exercice de cette fonction.*
Pour participer aux activités statutaires (assemblée, réunions, etc.) organisées par la Fédération, ses organes déconcentrés ou ses associations affiliées, tout membre doit être titulaire d'une licence fédérale de l'année sportive en cours validée par la Fédération.

Par le passé il y a plusieurs mails fédéraux de rappel aux organes déconcentrés qui ne respectaient pas ce point et même une mise sous tutelle provisoire dans l'attente de régularisation pour un organe déconcentré.

Article R 10.2 Election
…. / *Pour être éligible au Comité Directeur, toute personne inscrite sur une liste doit être licenciée à la Fédération depuis six mois au moins, à titre individuel ou comme membre d'une association affiliée à la Fédération.*
…. / *Toute personne inscrite sur une liste doit être titulaire de la licence de l'année en cours, à la date du dépôt de sa candidature.*

Il peut être considéré que les 6 mois de licence sont à la date de l'élection au Comité Directeur.
Dans le cas où cette interprétation serait prise en compte, certaines candidatures pourraient alors être contestées.
Toujours dans cette interprétation, la date limite de prise de licence pour être licencié depuis 6 mois au moins est le 10 octobre 2020.

Pour délibérer, les membres de la Commission demandent au Directeur d'avoir un état des dates de prise de licence pour tous les candidats de la liste. Celui-ci indique qu'il va faire le nécessaire.

C'est à la Commission de statuer sur la recevabilité de ces candidatures, dans le cas ou la Commission s'est dit en capacité de statuer.

Le Président cite l'article R 11.2 qui traite de la compétence du Président Fédéral.
Cet article indique notamment : Il (le Président) veille à l'observation rigoureuse des statuts et règlements.
C'est d'autant plus facile aujourd'hui qu'il ne se représente pas. Il peut ainsi prendre de la hauteur et poser les problèmes. Chacun doit ensuite prendre ses responsabilités.
Il indique aussi que dans tous les cas et s'il y avait un problème de recevabilité de la liste, il démissionnerait de sa fonction de Président Fédéral pour qu'on ne lui reproche pas une nouvelle fois de vouloir prolonger son mandat.

Concernant l'élection des vérificateurs aux comptes, les règlements ne précisent pas si la Commission doit étudier la recevabilité des candidatures.
Le règlement intérieur a été modifié lors de l'AG de juin 2020 à Poitiers. Il prévoit maintenant :
Quatre membres licenciés dans des régions différentes sont élus vérificateurs aux comptes pour une durée de 4 ans par l'Assemblée Générale.

Ils sont chargés uniquement de veiller à l'exactitude des comptes.

Il y a 8 candidats de 6 régions différentes.
Dominique DESBOS, du club de LIVRON et Thierry LACHAUX, du club LEZOUX Twirling, Région AURA,
Claude ESPITALIER du club de VILLEFRANCHE de Lgais, Région Occitanie,
Emilie EVRARD du club de The Dancing Twirl BREST, Région Bretagne,
Annick JOSSERAND du club de la SEYNE SUR MER, Région PACA,
André PONS et Patricia SALUAUX tous les deux du club de COMPIEGNE, Région Haut de France,
Jean Patrick ROUSSET du club de BREUILLET, Région de La Nouvelle Aquitaine,

S'il est élu, il est évident que Jean Patrick ROUSSET ne pourra vérifier les comptes, courant du 1er janvier au 11 avril 2021.
Mais se pose aussi le possible conflit d'intérêt des deux candidats licenciés au club de COMPIEGNE si l'un est élu du fait que le Président de leur club, Laurent FERLAY, est candidat à l'élection au Comité Directeur Fédéral (en sachant aussi que l'expéditeur de la candidature de Mme SALUAUX est Monsieur FERLAY) mais aussi le possible conflit d'intérêt d'André PONS amené éventuellement à délibérer sur la recevabilité de candidatures concurrentes.
À la suite du vote, seront élus les 4 premiers candidats de 4 régions différentes.
La Commission doit dire si elle est compétente pour statuer sur la recevabilité des candidatures.

Concernant le représentant des licenciés individuels, il n'y a qu'une seule candidature, celle de Jean Michel RUELLE.

La réunion se termine à 10h47
Le Directeur doit apporter l'état des dates de prise de licence pour tous les candidats de la liste (5 candidats n'étaient pas licenciés à la date du 10 octobre 2020, voir annexe 2).
Le Président éteint l'enregistrement.
Le Président et le Directeur se retirent pour laisser les membres de la Commission délibérer.

La Commission rendra oralement, après sa délibération, ses conclusions qu'elle confirmera ensuite par un Procès-Verbal écrit.

Pour diffusion à tous les clubs en annexant :

- La liste des membres et le projet sportif candidate à l'élection au Comité Directeur (annexe 1),
- Le PV de la Commission Electorale (annexe 3).

Le Président Fédéral
Jean Patrick ROUSSET

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE
TWIRLING BATON
Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
21 Quater, rue de Ruffigny 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil@ffstb.fr

2 8 JAN. 2021

CONGRÈS ANNUEL - ÉLECTION COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL
10 avril 2021 - Toulouse Blagnac

Appel à candidature LISTE

Intitulé du projet sportif : **Un souffle nouveau Une passion partagée**
(Joindre avec ce document)

Membres composant la liste portant ce projet :

Sexe : M/F		CODIR : 20 membres soit 12 femmes et 8 hommes	Médecin
	X	BONNIER Sylvie	
	X	BORDEREAU Françoise	
X		CAMPO Charles	
	X	CHAIBI Brigitte	
X		CHOSSON Jean-Claude	
X		FERLAY Laurent	
X		GIRARD Rodolphe	
X		GUEROULT Gérard	
X		KUSTER Gérard	
X		MIDON William	
	X	MORAN Prescillia	
	X	MOUA Kay-Joua	
	X	PAVIOT Ghislaine	
	X	PERNOT Henryvonne	
	X	PIGNATARO Hélène	
	X	RINGUEDET Françoise	
	X	ROLLAND Régine	

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE
TWIRLING BATON
Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
21 Quater, rue de Ruffigny 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil@ffstb.fr

2 8 JAN. 2021

	X	TASSY Véronique	
	X	TRAVAILLEUR Dominique	
X		VU Dinh-Chuyen	X

A retourner à la FFSTB – 21 Q rue de Ruffigny - 86240 ITEUIL
Par **lettre recommandée avec accusé réception**
Au plus tard le 10 février 2021
Cachet de la poste faisant foi.

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

28 JAN. 2021

Lettre verte

PRÊT-À-POSTER
LA POSTE
50g
FRANCE

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi :
1A 190 899 6382 3

LETTRE RECOMMANDÉE

Fédération Française Sportive
de Twirling Bâton
21 Q, rue de Ruffigny
86240 ITEUIL

TL0303 / 54

Expéditeur : Sylvie BONNIER-GARCIA
4, Impasse Colline
Sainte Claire
34150 GIGNAC

LA POSTE

DESTINATAIRE

Federation Française de TWIRLING BATON
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
210 Rue de Ruffigny
Adresse
86240 ITEUIL
Code postal Commune

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire)

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : .....
Signature facteur *

34150 GIGNAC
Date : DEPOT 09H54 LE 26/01/21
Prix : 5,72EUR
CRBT :
R1

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1☐ R2☐ R3☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Cadres réservés à La Poste

SGR2 V26 HSR 16 19-1164505 08-20

EXPÉDITEUR

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 190 899 6382 3**

LETTRE RECOMMANDÉE

Référence client

EXPÉDITEUR

Appuyez fortement

BONNIER Sylvie
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

N°: 4 impasse colline Ste claire
Libellé de la voie

34150 GIGNAC
Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**
Consultez www.laposte.fr

eco logic Neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 5 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Lettre verte prétimbrée à validité permanente valable pour un envoi jusqu'à 50 g

- à l'intérieur de la France métropolitaine et des DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) ;
- dans les échanges réciproques entre Guadeloupe, Guyane et Martinique ;
- de la France métropolitaine vers Andorre et Monaco.

Enveloppe agréée par LA POSTE - Agrément N° 609 - Lot B2K/15U023

2 8 JAN. 2021

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2021-2024

UN SOUFFLE NOUVEAU

UNE PASSION PARTAGÉE

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE
DE TWIRLING BÂTON

Le dynamisme, l'engagement et la cohésion des élus à la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton au cours des trois derniers mandats ont permis d'accéder à une réelle dimension fédérale. Par le rassemblement des pratiques, notre Fédération forte de plus de 21 000 licenciés (avant la crise de la COVID-19) fait désormais partie des vingt plus grandes fédérations unisport non olympiques de France.

Le nombre de licenciés a doublé en dix ans et la maîtrise de nos dépenses permet aujourd'hui une véritable autonomie financière.

Par sa professionnalisation, la montée en compétences de son personnel, la pleine propriété de son siège administratif, notre Fédération possède aujourd'hui une assise forte pour relever les défis de demain.

Le développement de notre Fédération s'appuiera sur les clubs et les organes déconcentrés qui sont les maillons essentiels de notre développement et sur les équipes techniques fédérales qui accompagneront les pratiques en mutualisant les forces et en respectant les spécificités de chacune.

Ce projet sportif sera donc celui du développement pour tous, du travail en commun avec toutes les structures dans une volonté affichée de mieux-vivre ensemble et d'un partenariat gagnant/gagnant basé sur la confiance, la transparence et le respect.

7 axes de développement vont animer notre projet sportif sur la mandature 2021-2024

AXE 1
Respect des pratiques :
développer la pratique du twirling pour chaque licencié

AXE 2
Respect des clubs :
consolider le développement des clubs

AXE 3
Soutien de nos organes déconcentrés :
dynamiser et accompagner

AXE 4
Structuration de la Fédération :
optimiser la performance de notre organisation fédérale

AXE 5
Respect des valeurs fédérales :
renforcer le plan citoyen du sport

AXE 6
Développement de notre sport à l'international :
pérenniser notre politique internationale

AXE 7
Valorisation et reconnaissance de notre sport :
optimiser notre communication fédérale

AXE 1

Respect des pratiques :

développer la pratique du twirling pour chaque licencié

Le rassemblement de nos pratiques est désormais acquis et chaque athlète peut se construire et performer à sa guise dans la pratique et la filière de son choix.

Pour renforcer notre rassemblement dans la cohérence et la clarté, les pratiques FFTB et NBTA seront développées conjointement à l'aide des directeurs techniques, dans le respect de chacun et chacune, dans un objectif de reconnaissance de discipline de haut niveau.

- **Accompagnement des clubs dans leur pratique loisir, mini-twirl, débutants**

- **Développement des manifestations de proximité**

- **Soutien technique des clubs**

Mise en place de la Filière N4, instauration de programmes courts pour les compétitions N3, développement de la pratique Pompons seront pris en compte pour permettre l'acquisition d'un niveau technique de base solide pour nos plus jeunes avant qu'ils se dirigent ensuite vers des niveaux techniques plus élevés.

- **Pratique sportive**

Réviser les règles de classification en compétition (montée et descente dans les filières) afin que chacun trouve sa place dans la filière qui lui correspond au mieux.

- **Pratique internationale**

Notre position internationale est constante depuis plus de dix ans. Nous adapterons les préparations et les sélections aux formats des compétitions internationales pour tous les intervenants (athlètes, cadres enseignants, juges).
Un travail de détection parmi nos espoirs sera mis en place, à l'échelle des organes déconcentrés pour assurer un renouvellement constant des athlètes internationaux.

- **Mixité des pratiques**

Dans la continuité des mandats précédents, le plan de mixité sera poursuivi afin d'assurer une présence masculine au sein de notre Fédération notamment dans les organes de décisions, à chaque niveau de compétition et sur nos supports de communication.

AXE 2

Respect des clubs :

consolider le développement des clubs

La volonté de la fédération est d'augmenter son nombre de licenciés en aidant ses clubs à se développer et à pérenniser leur activité, tout en respectant le bien-être et l'épanouissement des athlètes.

Il s'agit de développer la performance des athlètes, la professionnalisation des cadres techniques et la formation des présidents et des élus, ainsi que d'apporter une aide à la gestion administrative et comptable (partage de logiciels).

- **Réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux clubs**

- **Soutien financier (ANS ou appel à projets fédéral)**

En dix ans, les subventions CNDS de nos clubs ont diminué de 60 %. La déclinaison du projet sportif fédéral sur la mandature permettra à nos clubs d'avoir accès au dispositif décliné par l'Agence Nationale du Sport (ANS). Un crédit spécifique sera également inscrit au budget de la Fédération tout au long de la mandature pour soutenir les clubs dans leurs actions.

- **Convention Colosse aux Pieds d'Argile**

L'association Colosse aux Pieds d'Argile a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles notamment en milieu sportif. Elle a pour objectifs l'accompagnement, l'aide aux victimes et la formation des professionnels encadrant les enfants. La convention signée avec la Fédération sera renouvelée afin que chaque club soit informé, sensibilisé et accompagné si nécessaire.

- **Outre-mer**

La Fédération sera vigilante sur la situation en Outre-mer afin de prendre en compte les spécificités et/ou contraintes locales. Elle portera une attention particulière à l'attribution des aides aux structures ultramarines.

- **Sport-Santé**

Le « Sport-Santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. La Fédération sensibilisera et aidera financièrement les actions « Sport-Santé ».

- **Sport-Handicap**

La Fédération apportera son aide aux clubs labellisés Handisports afin que le twirling soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'accès aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix est une priorité.

AXE 3

Soutien de nos organes déconcentrés :

dynamiser et accompagner

Missions

Les organes déconcentrés ont été directement impactés par la réforme territoriale et leur fonctionnement doit être soutenu pour qu'ils retrouvent leur place privilégiée de maillon fort entre les clubs et la Fédération, en précisant le cadre des missions confiées ainsi que l'articulation entre chaque niveau d'action.
La commission des organes déconcentrée qui sera créée, sera à leur disposition pour échanger, communiquer, travailler et se structurer ensemble.

Soutien financier (ANS et appel à projets)

Comme pour les clubs, les organes déconcentrés auront accès au dispositif décliné par l'ANS et un soutien financier sera accordé tout au long de la mandature pour les accompagner dans leurs actions.

Plan de développement technique

Pour ceux qui le souhaitent, une convention de développement sera élaborée en fonction d'objectifs et de priorités et prévoira l'intervention d'un conseiller technique fédéral :

- audit sur leur fonctionnement technique,
- mise en place et suivi d'actions concertées ou des actions de détection (pôles techniques régionaux, pôle espoirs régionaux, stages des deux pratiques...).

Formation et échanges

Des actions de formation seront proposées aux élus des organes déconcentrés ainsi que des moments d'échanges avec les membres du comité directeur pour améliorer le mieux-vivre ensemble au sein de notre Fédération.

Pandémie et événements indésirables

La pandémie de la COVID-19 nous a obligés à prendre des décisions exceptionnelles lors de la saison sportive 2019-2020 et, par ce partenariat avec les organes déconcentrés, nous devons apprendre à faire face ensemble et à réorganiser nos pratiques lors de l'apparition d'événements nouveaux et/ou indésirables.

AXE 4

Structuration de la Fédération :

optimiser la performance de notre organisation fédérale

Organisation et délégation

La Fédération dispose désormais des moyens nécessaires pour consolider ses fondamentaux : mise en place de procédures, capacité à anticiper plutôt que réagir, travail accru des dossiers par les commissions, dotation par commission.

Les élus seront, en conséquence, des partenaires privilégiés soit en dirigeant une commission, soit en tant que référent territorial pour expliquer, valoriser ou échanger sur les actions en cours ou les projets de développement.

Formation

Afin de pérenniser notre fort développement de licenciés, il faut s'assurer que l'encadrement de nos activités soit de qualité. Cela concerne aussi bien les structures que l'organisation de nos actions (compétitions, stages techniques).
Les actions de formation seront poursuivies :

- Formation des cadres :
  - enseignants avec l'objectif d'obtenir un CQP et la création de notre propre centre de formation fédéral,
  - juges, présidents de jury avec la volonté de rendre ces fonctions plus attractives.
- Formation des élus
- Formation des salariés
- Prise en compte des propositions des athlètes par le biais de la commission des athlètes

Développement des outils

Une réflexion sur nos outils informatiques sera lancée : qualité des outils utilisés, adaptation à nos besoins, réactivité, sous-traitance.
La notion de dématérialisation des licences sera prise en compte dans cette réflexion.

Professionnalisation

Dans le cadre de missions ponctuelles qui nécessitent des compétences spécifiques sur une période donnée, la Fédération fera appel à des professionnels extérieurs.
Ce pourrait être le cas, par exemple, pour des dossiers juridiques, la création d'outils informatiques, des prestations audio / vidéos...

Réflexion sur la réorganisation des compétitions

La constante progression des effectifs en compétition nous impose de poursuivre la réflexion sur leur organisation : évaluation des difficultés rencontrées, cohérence des barèmes, niveau prérequis, minimas, calendrier, nouvelle filière...

AXE 5

Respect des valeurs fédérales :

renforcer le plan citoyen du sport

La société évolue et certaines valeurs qui nous rassemblent sont aujourd'hui moins partagées par certains athlètes, parents ou dirigeants. Nous sommes de plus en plus confrontés à des gestes d'incivilités et au non-respect des engagements.
Il convient d'affirmer plus fort encore les valeurs fédérales (esprit d'ouverture, partage, solidarité, respect, sens de l'effort), de les faire partager et respecter.

La Fédération s'efforcera de développer le mieux-vivre ensemble dans toutes ses actions par le biais d'une charte de bonne conduite et veillera au respect des règles par chacun des licenciés : commission de discipline et commission de déontologie.

AXE 6

Développement de notre sport à l'international :

pérenniser notre politique internationale

La France, en tant que pays majeur du twirling, doit être un élément moteur au niveau international.
Cela passe notamment :

- par la défense de nos positions relatives à l'évolution mondiale de notre sport,
- par la candidature de postes au sein des instances internationales : exécutif, coaches, juges...
- par l'organisation de compétitions internationales et bilatérales,
- par le soutien au développement du twirling dans d'autres pays émergents,
- par la signature d'accords européens de coopération.

La France, en tant que pays déjà rassemblé, devra contribuer activement au rapprochement au niveau mondial au sein de l'IBTF entre la World Baton Twirling Fédération et la World Fédération NBTA et à la reconnaissance de notre discipline (Sport Accord et GAISF).

AXE 7

Valorisation et reconnaissance de notre sport :

optimiser notre communication fédérale

Le développement de notre sport est allé au-delà de nos espérances, mais sa valorisation et sa reconnaissance par les tiers ne sont pas à la hauteur du travail réalisé. Il en est de même au sein de notre Fédération, nous ne connaissons pas suffisamment ce qui est fait et nous manquons d'outils de mise en valeur de notre sport.

La communication est un axe d'amélioration, tant au sein de la Fédération qu'en externe.

- **Communication régulière**
  Un communiqué sera mis en place afin d'informer régulièrement les licenciés.

- **Communication des procès verbaux des réunions**
  Les relevés de décisions du comité directeur seront diffusés régulièrement.

- **Modifications du règlement sportif**
  Elles seront annoncées en fin de la saison pour la saison suivante.

- **Site Internet**
  Le site Internet sera remis à jour et deviendra un véritable outil de communication.

- **Sondages**
  Les clubs seront invités à participer à des sondages lors de réformes importantes.

- **Plan de développement audiovisuel**
  Les actions engagées seront poursuivies.

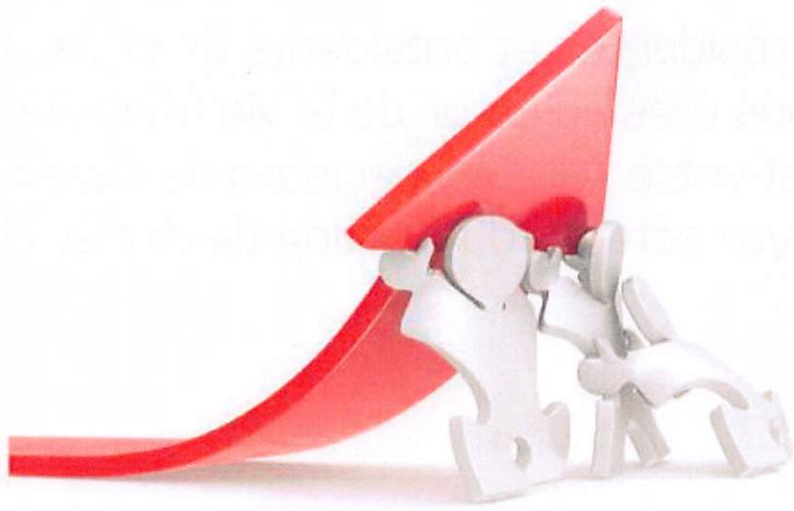

UN SOUFFLE NOUVEAU

UNE PASSION PARTAGÉE

exprime la réelle volonté qui anime
notre équipe renouvelée, toujours
aussi motivée au service de la Fédération.

Présidentes et présidents de clubs,
vous êtes au cœur de la vie fédérale,
c'est votre vote qui décidera de l'avenir,
soyez acteurs du twirling de demain !

ÉLECTION

Comité directeur de la FFSTB Mandat 2021-2024

UN SOUFFLE NOUVEAU
UNE PASSION PARTAGÉE

CODIR : 20 membres,
soit 12 femmes et 8 hommes

BONNIER Sylvie

Présidente du Club de Montarnaud (34)
Présidente du CID Aude-Gard-Hérault-Lozère-P.O
Vice-Présidente de la Ligue Occitanie
Vice-présidente, puis secrétaire générale
de la FFSTB - Membre sortant
Profession : directrice générale des services d'une commune

BORDEREAU Françoise

Présidente du club SMTC (02)
Présidente du Comité départemental de l'Aisne
Trésorière de la Ligue Hauts-de-France
Secrétaire générale, puis vice-présidente
de la FFSTB - Membre sortant
Présidente de jury

CAMPO Charles

Président du Comité départemental de la Haute-Garonne
Président de jury

CHAIBI Brigitte

Présidente du Club de Valence-La Roche (26)
Vice-présidente du CID Drôme-Ardèche
Responsable technique de la commission Dauphiné-Savoie
Juge N1 et cadre enseignante

ÉLECTION
Comité directeur de la FFSTB Mandat 2021-2024

UN SOUFFLE NOUVEAU
UNE PASSION PARTAGÉE

CHOSSON Jean-Claude
Secrétaire adjoint de la FFSTB
(secrétaire commission Pratique NBTA)
Membre sortant

FERLAY Laurent
Président du Club de Compiègne (60)
Président du Comité départemental de l'Oise
Membre de la Ligue Hauts-de-France

GIRARD Rodolphe
Président du Twirling Club Fontenaisien (85)
Président du Comité départemental de la Vendée
Vice-président de la Ligue Pays de Loire
Profession : agriculteur céréalier

GUÉROULT Gérard
Président du Club de Montmagny (95)
Membre du Comité directeur de l'Île-de-France
Membre du Comité directeur de la FFSTB - Membre sortant

ÉLECTION
Comité directeur de la FFSTB Mandat 2021-2024

UN SOUFFLE NOUVEAU
UNE PASSION PARTAGÉE

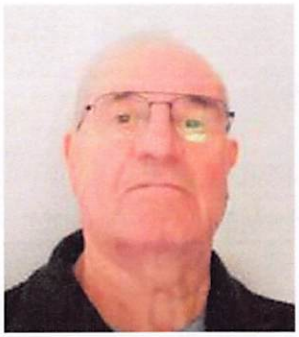

KUSTER Gérard
Président du Sporting Club d'Illkirch Graffenstaden (67)
Président du CID Alsace
Président de la Ligue Grand Est
Trésorier de la FFSTB - Membre sortant

MIDON William
Secrétaire du Club de Neuvy-en-Sullias (45)
Vice-président de la Ligue Centre-Val de Loire

MORAN Prescillia
Membre de la commission Juges et présidents de jury
Juge national N1 - Formatrice juges - Juge international
Profession : assistante projet

MOUA Kay-Joua
Ancienne athlète
Membre du Comité directeur de la FFSTB (commission Athlètes) - Membre sortant
Profession : enseignante

ÉLECTION
Comité directeur de la FFSTB Mandat 2021-2024

UN SOUFFLE NOUVEAU
UNE PASSION PARTAGÉE

PAVIOT Ghislaine
Vice-présidente du Club de Chaponost (69)
Vice-présidente du CID du Lyonnais
Trésorière adjointe de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
Membre du Comité directeur de la FFSTB - Membre sortant
Juge international
Responsable de la commission Juges NBTA

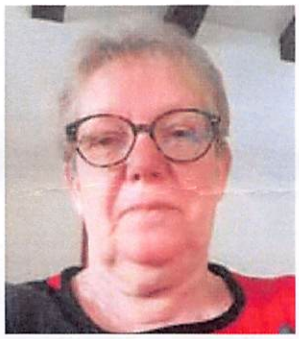

PERNOT Henryvonne
Trésorière adjointe de la FFSTB
Membre sortant

PIGNATARO Hélène
Présidente de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
Membre du Comité directeur de la FFSTB
(commission Pratique NBTA) - Membre sortant
Présidente de jury en formation

RINGUEDET Françoise
Présidente du Club de Gien (45)
Présidente de la Ligue Centre-Val de Loire
Membre du Comité directeur de la FFSTB - Membre sortant
Présidente de jury

ÉLECTION
Comité directeur de la FFSTB Mandat 2021-2024

UN SOUFFLE NOUVEAU
UNE PASSION PARTAGÉE

ROLLAND Régine
Présidente du Twirling Club Saint-Paulois (40)
Présidente du Comité départemental des Landes
Trésorière de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Membre du Comité directeur de la FFSTB - Membre sortant
Profession : comptable

TASSY Véronique
Vice-présidente de la FFSTB - Membre sortant
Trésorière à NBTA Europe
Profession : comptable

TRAVAILLEUR Dominique
Trésorière de la Ligue Occitanie
Référente des Ligues Occitanie et Nouvelle Aquitaine
Vice-présidente de la FFSTB
(commission Formation) - Membre sortant
Juge national N1 - Formatrice juges
Profession : comptable

VU Dinh-Chuen
Médecin Pratique NBTA
Profession : médecin

UN SOUFFLE NOUVEAU

UNE PASSION PARTAGÉE

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BÂTON

28 JAN. 2021

Lettre verte

PRÊT-À-POSTER
LA POSTE
50g
FRANCE

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi :
1A 190 899 6382 3

LETTRE RECOMMANDÉE

Fédération Française Sportive
de Twirling Bâton
21 A, rue de Ruffigny
86240 ITEUIL

T10303 / 54

Expéditeur : Sylvie BONNIER-GARCIA
4, Impasse Colline
Sainte Claire
34150 GIGNAC

LA POSTE

DESTINATAIRE

Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale : Federation francaise de TWIRLING BATON
Adresse : 210 Rue de Rhuffigny
Code postal : 86240 Commune : ITEUIL

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire)

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : .....

Signature facteur *

34150 GIGNAC

Date : DEPOT LE 26/01/21 09H54 Prix : 5,72EUR CRBT : R1

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Cadres réservés à La Poste

SGR2 V25 MSR 19 19-1164505 08-20

EXPÉDITEUR

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 190 899 6382 3

LETTRE RECOMMANDÉE

Référence client

EXPÉDITEUR

Appuyez fortement

Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale : BONNIER Sylvie

N° : 4 Libellé de la voie : impasse colline Ste claire

Code postal : 34150 Commune : GIGNAC

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**
Consultez www.laposte.fr

eco logic Neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 5 364 851 384 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Lettre verte prétimbrée à validité permanente valable pour un envoi jusqu'à 50 g

- à l'intérieur de la France métropolitaine et des DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) ;
- dans les échanges réciproques entre Guadeloupe, Guyane et Martinique ;
- de la France métropolitaine vers Andorre et Monaco.

Enveloppe agréée par LA POSTE - Agrément N° 609 - Lot B2K/15U023

Annexe 2

Nom	Au Samedi 10/10/2020 00:05	Validé Club	Timbres imprimés
BONNIER Sylvie	Timbres imprimés 08/09/2020		
BORDEREAU Françoise	Timbres imprimés 08/09/2020		
CAMPO Charlie	Timbres imprimés 09/09/2020		
CHAIBI Brigitte	Timbres imprimés 15/09/2020		
CHOSSON Jean Claude	Validé FFTB 29/09/2020		
FERLAY Laurent	Timbres imprimés 24/09/2020		
GIRARD Rodolphe	Timbres imprimés 25/09/2020		
GUEROULT Gérard	Timbres imprimés 29/09/2020		
KUSTER Gérard	Timbres imprimés 07/09/2020		
MIDON William		Validé Club 14/10/2020	Timbres imprimés 28/10/2020
MORAN Prescillia		Validé Club 15/10/2020	Timbres imprimés 23/10/2020
MOUA Kay-Joua		Validé Club 28/10/2020	Timbres imprimés 04/11/2020
PAVIOT Ghislaine	Validé FFTB 24/09/2020		
PERNOT Henryvonne	Validé FFTB 24/09/2020		
PIGNATARO Hélène	Validé FFTB 29/09/2020		
RINGUEDET Françoise		Validé Club 28/10/2020	Timbres imprimés 04/11/2020
ROLLAND Régine		Validé Club 09/11/2020	Timbres imprimés 13/11/2020
TASSY Véonique	Validé FFTB 02/09/2020		
TRAVAILLEUR Dominique	Timbres imprimés 29/09/2020		
VU Dinh-Chuyen	Validé FFTB 07/09/2020		

COMMISSION ELECTORALE
PV DE LA REUNION DU 6 MARS 2021

PRESENTS Monsieur Jean-Patrick ROUSSET, Président
Monsieur Yannick MEUNIER, Directeur Administratif

Les membres de la Commission Electorale :
Madame Béatrice BACKERT
Madame Mylène BUISINE
Monsieur André PONS
Madame Dominique TOLLAY

LIEU : Siège de la Fédération 21 rue de Ruffigny à ITEUIL

Début de séance : 10h15

Monsieur Jean-Patrick ROUSSET, Président, prend la parole pour nous présenter les différents points sur lesquels la Commission Electorale doit se prononcer ce jour :

1- La Commission Electorale doit être composée de 5 membres. Or à ce jour, suite à la démission de Madame Justine GIRARD nous ne sommes plus que 4. Est-ce que cela nous pose un problème ?
2- Deux membres de notre Commission appartiennent au même club que certains candidats de la nouvelle liste. Est-ce que cela nous semble gênant ?
3- L'assemblée Générale Elective prévue le 10 avril prochain doit-elle être envisagée en Présentiel ou en distanciel ? Doit-on faire appel à un organisme extérieur pour une élection à distance ?
4- La validité de certaines candidatures est à étudier du fait du renouvellement de leur licence FFSTB à une date postérieure au 10 octobre 2020 (soit 6 mois avant la date des élections)
5- Les candidatures aux postes de Vérificateurs aux comptes n'ont jamais été soumises à l'avis de la Commission électorale. Le règlement stipule que seul 1 candidat par région doit être élu (à hauteur de 4 postes), hors la liste fait apparaitre 8 candidats dont 2 pour la région Grand Est et 2 pour la région Hauts de France. Quel est notre positionnement ?
6- Une seule candidature au poste de Représentant des licenciés individuels est à étudier

Monsieur Jean-Patrick ROUSSET et Monsieur Yannick MEUNIER quittent la salle de réunion pour nous laisser délibérer.

Après concertation sur les différents points ci-dessus mentionnés, les 4 membres de la Commission Electorale font part de leurs décisions à Monsieur ROUSSET et Monsieur MEUNIER :

1- La Commission Electorale sera composée des 4 membres ici présents sachant que nous avons déjà fonctionné à moins sur plusieurs élections au cours de ces dernières années.

2- Chaque membre de la Commission Electorale est conscient de l'engagement qu'il prend. Nous sommes tenus au secret et devons faire preuve de réserve. Le fait que certains d'entre nous côtoient des candidats au futur CODIR ne pose pas de problème.

3- Dans le contexte sanitaire actuel, il nous semble difficile de faire déplacer les électeurs en masse à Toulouse. Plusieurs propositions émanent de notre réflexion :
   - Si l'Assemblée élective est maintenue **en présentiel**, il faudra limiter le déplacement des

électeurs (1 par club ?), sachant en plus qu'il y a des problèmes d'hébergements et de restauration au niveau des hôtels déjà contactés par la Fédération.

- Si elle a lieu **à distance en visio** (cette possibilité est autorisée en raison de la crise sanitaire) un lien sera envoyé aux clubs.
  Nous pourrions alors organiser un vote par correspondance où chaque club enverrait son vote par courrier à une adresse « Poste Restante » ouverte à La Poste du lieu déterminé par la Fédération (Toulouse ou Iteuil)
  Les membres de la Commission Electorale et les employés du secrétariat de la Fédération procèderaient au dépouillement le samedi 10 avril après avoir récupéré le contenu auprès de La Poste le matin même et l'avoir déposé dans une urne.
  a- Pour nous, cette procédure permettrait **d'optimiser le nombre de votants** (chaque club pourrait envoyer son vote par courrier, sans avoir à se déplacer ou à faire une procuration).
  b- D'autre part, la Fédération n'aurait **pas besoin de faire appel à un organisme extérieur payant** pour gérer les votes via un logiciel

4- La Commission Electorale valide la totalité des candidatures au CODIR.
Elle considère que dans la mesure où les personnes qui ont renouvelé leur licence 2020-2021 après le 10 octobre 2020 sont toutes des adhérents à la FFSTB depuis plusieurs années, elles remplissent bien les conditions fixées par le Règlement Intérieur de la Fédération, article R10.2 :
« Pour être éligible au Comité Directeur, toute personne inscrite sur une liste doit être licenciée à la Fédération depuis six mois au moins…. ».
De plus, la crise sanitaire actuelle a fait que certains clubs ont attendu le dernier moment pour faire leur demande de licences dans le doute d'une reprise d'activité et des compétitions.

5- En ce qui concerne les postes de Vérificateurs aux comptes, la commission électorale ne statue pas sur ces candidatures.
Les élections se feront avec une liste de 8 candidats ; à l'issue des résultats les 4 premiers appartenant à 4 régions différentes seront élus.

6- En ce qui concerne le poste de Représentant des licenciés individuels, la Commission Electorale valide la candidature de Monsieur Jean-Michel RUELLE.

La séance est levée à 13h00

Fait à Cadaujac, le 7 mars 2021

Pour la Commission Electorale,

Mylène BUISINE
Présidente